

# Domaine Public

# DP

929

J.A. 1000 Lausanne 1 24 novembre 1988  
Hebdomadaire romand Vingt-sixième année

## La guerre des poids morts

Les menaces européennes pour faire sauter la limite des 28 tonnes sur les routes suisses ne nous effraient pas et la guerre des camions risque bien, si jamais elle est déclenchée, de se terminer par un auto-goal communautaire. Au petit jeu des mesures de rétorsion et de la réciprocité, la Suisse dispose aussi, on l'a appris la semaine dernière, de munitions.

La situation est donc nettement moins noire que ne le laissaient paraître les éditoriaux des quotidiens au lendemain du vote du Parlement européen. Mais ce n'est pas une raison pour nous retrancher derrière nos frontières et laisser la CE résoudre seule ses problèmes. Le conseiller fédéral Ogi a promis une solution provisoire, en attendant qu'une nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes soit en service. La variante la plus probable semble être un itinéraire de ferroutage sans tunnel (pour permettre le transit des camions d'une hauteur de 4 mètres) par le Jura, la Broye, Yverdon et Lausanne — qui se terminerait à Martigny (les camions empruntant ensuite le Grand-Saint-Bernard, ouvert aux 40 tonnes), éventuellement à Iselle. Mais cette seconde possibilité ne pourra pas être prête d'ici à 1993, date promise par Adolf Ogi, et les problèmes techniques seront nombreux. Coût de l'aménagement: un demi-milliard jusqu'à Martigny.

Un itinéraire provisoire de ferroutage a tout pour déplaire: l'Europe nous demande de faire traverser les montagnes à ses marchandises, et l'on envisage de faire zigzaguer des trains chargés de camions à travers toute la Suisse occidentale pour les décharger au pied des Alpes. Pas sérieux. Il n'est pas raisonnable ensuite d'additionner les poids morts: à celui de la locomotive et du train, on ajoute la charge du camion. Avec ce système, le contenant sera plus lourd que le contenu. Absurde. Sans parler du chauffeur qu'il faut transporter avec son véhicule et dont la présence pendant le trajet est inutile.

Tout le monde est d'accord pour dire

que l'avenir n'est pas au ferroutage (les camions sur les trains) mais au trafic combiné (caisses mobiles et conteneurs pouvant être transportés aussi bien par train que par bateau, avion ou camion). Ce qui fait obstacle au trafic combiné, pour lequel des réserves de capacité importantes existent, c'est d'une part le manque au nord et au sud de notre pays de gares de transbordement où la marchandise passe du camion au wagon ou du wagon au camion et, d'autre part, la structure du secteur des transports à l'étranger. Le trafic combiné nécessite une organisation multi-nationale; or, les camions constituent un immense réseau de petites entreprises, pour qui l'important est de «faire des kilomètres». Quant aux chauffeurs, ils sont souvent fiers d'appartenir au monde du voyage, même si leurs conditions de travail sont dures. Ils rechigneront toujours à prendre le train avec leurs véhicules et voudront maintenir les marchandises sur la route pour continuer à vivre dans leur univers d'hommes nomades.

La proposition suisse à la CE devrait donc être la suivante: nous investissons un demi-milliard, non pas pour développer une solution provisoire boiteuse, mais pour financer, à l'étranger, des gares de transbordement destinées au trafic combiné. Ces installations devront de toute manière être construites pour absorber le trafic qui passera par la nouvelle ligne à travers les Alpes que la Suisse a promis de réaliser. Dans sa réponse à une motion déposée par Michel Béguelin, le Conseil fédéral dit lui-même que le financement d'installations en dehors de nos frontières est possible et qu'il revêt «une importance particulière». Nous préférons voir dépensé un demi-milliard en Italie pour les premiers éléments d'un nouveau système de transport, plutôt qu'en Suisse pour des installations techniquement dépassées.

En contrepartie, l'Europe se charge d'adapter son secteur des transports à ce que la logique veut qu'il soit: rationnel et... européen. PI

# A propos de transit

(pi) On parle beaucoup ces temps de trafic européen de transit à travers la Suisse. Il nous a semblé utile de rappeler certains points qui semblent parfois ignorés et de contester quelques idées reçues.

● 80% au moins des camions européens pourraient être chargés sur des trains pour traverser la Suisse. La dimension des tunnels ne permet en effet pas le transport des véhicules d'une hauteur supérieure à 3,80 mètres. Mais moins de 20% du parc des poids lourds dépasse ce chiffre. Et si l'horaire actuel des trains de ferroutage n'est pas très étoffé, c'est bien que la demande n'est pas forte.

● La Communauté européenne doit transporter des marchandises, pas des camions. Ce sont les pressions des lobbies routiers à l'intérieur des pays de la CE qui poussent leurs ministres à être si fermes. Pourtant, ce qui importe, c'est que les marchandises puissent circuler. Et les multi-nationales du transport investissent maintenant dans le rail.

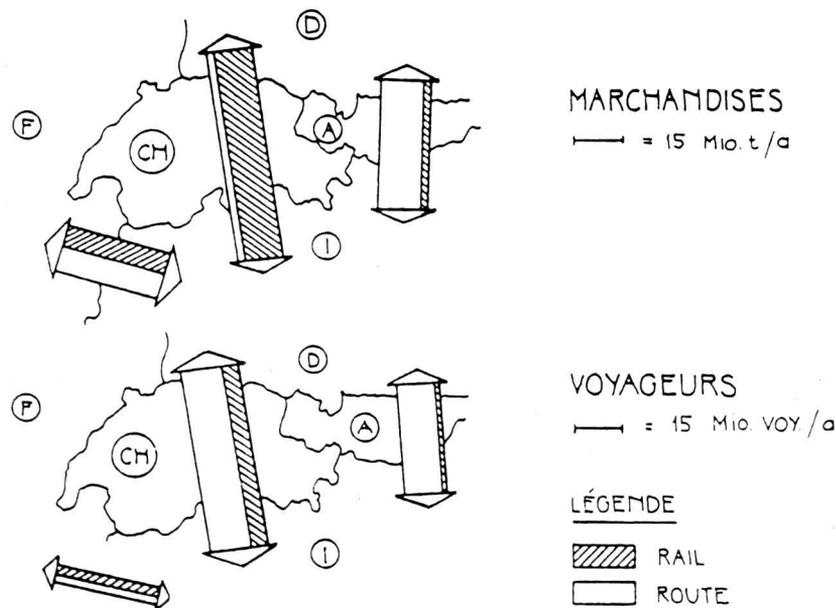
● Comme nous le montre l'illustration ci-dessous, la Suisse contribue déjà largement à l'écoulement du trafic de transit Nord-Sud. Simplement, chez nous, pour les marchandises, la majeure partie du tonnage est prise en charge par le rail, alors que la situation est inverse en Autriche et qu'elle est équilibrée en France. La part de la Suisse dans le trafic de transit des personnes est nettement plus importante que celle de ses voisins.

● La Suisse peut encore augmenter sa part de trafic de transit: les chemins de fer ont transporté en 1984 15 millions de tonnes de marchandises, dont 2 millions par ferroutage; Le Gothard et le Lötschberg-Simplon actuels permettraient d'écouler 24 à 30 millions de tonnes par année sans nuire au trafic voyageurs. La réserve de capacité est donc de 9 à 14 millions de tonnes. Un fort accroissement du trafic de transit nécessiterait toutefois l'achat de matériel et l'engagement de personnel supplémentaires.

● Si la Suisse connaît une limite de poids de 28 tonnes, c'est en partie à cause des routiers. Ces derniers n'ont en effet jamais été vraiment favorables à son alignement sur les pays voisins, lorsque ceux-ci ont revu leur législation. De technique (la limite était nécessaire pour des raisons de sécurité), cette norme est devenue protectionniste pour la plus grande joie des camionneurs suisses.

La constitution d'un «comité de crise» samedi dernier à Lausanne serait plus crédible si ces gens n'avaient pas attendu les menaces de l'Europe pour réclamer l'ouverture du réseau helvétique aux 40 tonnes et s'ils n'avaient pas tiré bénéfice de notre norme restrictive pendant de nombreuses années. Et dans ce concert des durs, il convient de rappeler ce que Heini Fischer, directeur de l'Association suisse des transporteurs routiers (ASTAG) déclarait au *Tages Anzeiger* du 17 novembre: «Nous sommes pour le maintien de la limite des 28 tonnes en Suisse». Faut-il préciser que M. Fischer espère également que nos négociateurs réussissent à maintenir la possibilité pour nos camions de rouler à l'étranger avec un poids supérieur? ■

## Trafic ayant franchi les Alpes en 1984



Source: Nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes - Rapport d'opportunité

## EN BREF

L'Association suisse des objecteurs de conscience va se créer le samedi 26 novembre à Berne. Elle a pour but de regrouper tous ceux qui ont refusé l'armée, que ce soit par objection éthique ou en obtenant un renvoi pour raisons médicales ou autres. Adresse provisoire: case postale 2, 3000 Berne 11.

La prochaine conférence d'orthographe des pays germanophones aura lieu en mai 1989. L'Institut de la langue allemande de Mannheim a présenté un important volume de propositions, mais en définitive, ce seront probablement des règles de ponctuation et de division des mots qui seront retenues. Quant au «Eszett» (ß), ce signe équivalant à deux «s» et pratiquement déjà introuvable en Suisse, par la volonté des fabricants de machines à écrire, il pourrait disparaître définitivement pour des raisons techniques.

# Courageux mais pas téméraire

(y) De la persévérance jusqu'à l'obstination, de la constance jusqu'à l'entêtement, du courage aussi mais pas jusqu'à la témérité. Tel se présente Otto Stich, sans doute le plus volontariste et opiniâtre des hôtes du Bernerhof dans les dernières décennies. Et bientôt le plus durable aussi: depuis près de cinq ans grand

numéro spécial de DP intitulé *L'Occasion européenne* (n° 917/1.9.1988)\*: le transfert de charges provoqué par un passage de l'Icha à la TVA, conjugué avec des allègements pour l'industrie (taxe occulte) et la place financière suisse (droit de timbre), exige des compensations de solidarité en faveur des

## Ce que donnerait une TVA suisse selon le modèle européen

- Elimination de la *taxe occulte* (par la déduction de l'impôt préalable).
- Institution d'un *taux unique* pour les ventes en gros et au détail (suppression de la gradation actuelle 3:2).
- Imposition des *prestations de services*, y compris des transports de personnes, des agences de voyage, hôtellerie et restauration, soins personnels (coiffeurs, esthéticiens, etc), conseils et représentations.
- Imposition, également au taux normal (6.2%), des travaux du secteur de la construction.
- Imposition, au taux réduit (1.9%),

des *agents énergétiques*, des marchandises de la *liste franche* de l'actuel Icha (aliments, semences, médicaments, livres), ainsi que de *certaines prestations de services* (éventuellement transports publics e.a.).

● *Recettes supplémentaires*: +540 millions environ, après élimination de la taxe occulte (-2110 mios), et grâce pour l'essentiel à l'imposition des prestations de services (+1555 mios), des travaux immobiliers (+500 mios), des agents énergétiques (+95 mios), ainsi que des marchandises actuellement «franches» (+500 mios).

argentier de la Confédération, il a déjà fait mieux que Max Weber, démissionnaire après deux ans pour cause de régime financier refusé, que Jean Bourgnicht, mis dans la même situation pour raison de santé, ou que Willi Ritschard, littéralement mort à la tâche après moins de quatre ans de soucis financiers. A fin décembre prochain, Otto Stich aura déjà fait aussi long que Nello Celio, élégant chancelier de l'Echiquier helvétique pendant un lustre, ou Georges-André Chevallaz, qui a préféré quitter le Département fédéral des finances après le second échec d'une taxe à la valeur ajoutée (TVA).

La TVA justement, la revoilà. Roulée dans le drapeau européen cette fois. A quatre ans du grand Marché intérieur de fin 1992, elle prend un intérêt nouveau. A nos yeux en tout cas, et à certaines conditions, clairement exposées dans le

ménages-contribuables, au niveau des assurances sociales, maladie avant tout. Or donc, la TVA ressurgit dans le débat, avec des taux défiant toute concurrence européenne (voir encadré) et assortie de commentaires plutôt désabusés, dans la bouche même du chef du Département des finances, qui nous avait habitués à davantage de fermeté. La TVA, il l'a manifestement ajoutée à contre-cœur aux trois autres variantes sur le thème (usé) du futur régime financier de la Confédération.

L'introduction en Suisse d'une imposition multi-stades du type TVA à l'européenne, Otto Stich n'y croit de toute évidence pas. Lui, son truc, c'est la modernisation de l'Icha, avec suppression de la gradation des taux selon le stade de la distribution (vente en gros et au détail), et surtout avec imposition des agents énergétiques ou bien taxe sur

l'énergie (l'alibi écologique fonctionnelle).

Otto Stich n'a pas de mots assez forts pour mettre en valeur son Icha revu et corrigé — ni pour flétrir une taxation de la valeur ajoutée: nombre des assujettis en forte hausse (de 125'000 actuellement à près de 200'000), taux désespérément inférieurs à ceux que prédisent les harmonisateurs de la Communauté européenne, pour ne rien dire du risque politique, «qui n'est cependant pas contraignant».

Bref, «bien que l'on soit mieux disposé aujourd'hui à adopter la TVA qu'en 1977 et 1979, je demeure néanmoins sceptique», conclut Otto Stich. Et voilà pourquoi votre fille continuera de payer l'Icha.

P.S. Notez bien le paradoxe fédéral: la Suisse proclame vouloir se rapprocher de la CE, tout en sachant qu'une adhésion est impossible; elle postule le non alignement et le refus de toute harmonisation matérielle avec l'Europe communautaire, tout en sachant que la CE n'ouvrira ses portes, d'ici le tournant du siècle, qu'aux pays candidats acceptant toutes ses conditions. ■

\* Toujours disponible à la rédaction au prix de 5 francs

## Décompte annuel

Comme chaque année, la Revue syndicale suisse (n°4) fait le point sur l'évolution des effectifs syndicaux. Pour la première fois depuis 1980, le nombre des membres de l'Union syndicale suisse est en hausse (+0,3%), mais on constate que la proportion des femmes reste inchangée et faible (12,3%), alors qu'elles occupent 37% des emplois. La Suisse romande se distingue puisque, comme en 1986, le nombre des syndiqués augmente de près de 1%, quand bien même les emplois industriels y sont en recul. La principale difficulté à laquelle sont confrontés les syndicats est la régression de l'emploi industriel par rapport aux services: au cours des 40 dernières années l'emploi a progressé d'un tiers dans l'industrie, alors qu'il a doublé dans les assurances et triplé dans les banques. Si globalement le taux de syndicalisation est resté le même durant cette période (30%), la part de l'Union syndicale et de ses fédérations est tombée de 19 à 16% des personnes actives. ■

# De la convention aux recours administratifs

(ag) La Fédération des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (FTMH) a donc recouru contre la décision de l'OFIAMT d'accorder à EM Microélectronique à Marin de généreuses autorisations pour renforcer le travail en équipes, c'est-à-dire jour et nuit, dimanches compris. Cette décision concerne 215 hommes, dont 35 travailleront la nuit et 20 le dimanche. Et 135 femmes, dont 15 seront à l'usine le dimanche.

La même société a de surcroît déposé une demande pour autoriser le travail de nuit des femmes. Demande ressentie par les partenaires sociaux comme une provocation, d'autant plus que la formulation, nous l'avons relevé (DP 925), était singulièrement méprisante pour les ouvrières: elles sont faites pour ce type de travail, elles posent moins de problèmes car elles n'ont pas d'ambition, elles sont plus stables dans un travail aussi monotone, etc.

L'atmosphère s'est donc singulièrement détériorée depuis l'annonce en fanfare de la convention négociée entre partenaires sur l'autorisation de travailler tous les week-ends contre une réduction substantielle de la durée du travail (30 heures).

## Qualités...

M. Hayek, le patron de la SMH (société de microtechnique et d'horlogerie) a, entre autres mérites, celui d'avoir doublé son rôle de «donneur de conseils», puisqu'il dirige un des grands bureaux suisses d'ingénierie, et pas de responsable d'entreprise, et pas de n'importe laquelle, l'horlogerie et la microtechnique étant des secteurs parmi les plus exposés. Il a ainsi passé du registre facile «faites comme je dis» au registre qui ne pardonne pas du «faites comme je fais». De surcroît, lorsqu'il prit la relève des banques, qui n'avaient pas vocation de diriger l'horlogerie, il venait au secours de régions durement éprouvées: Neuchâtel, Bienne, le Jura bernois.

Mieux encore, il a lancé, mais pas encore réalisé (voir ci-dessous) le projet

de créer un centre de microprocesseurs à Marin, qui permettrait à la Suisse de rester dans la course de cette technologie de pointe, fondamentale. Se voulant patron de progrès, il affichait son non-conformisme à l'endroit de tous les conservatismes suisses. Dans cette ligne, il ne lui déplaisait pas de joindre l'innovation sociale à l'innovation technique.

## ...et défauts de ses qualités.

M. Hayek n'a pas toujours échappé aux humeurs du Zurichois «colonialiste». Il

a ainsi expliqué aux ouvriers de Saint-Imier obligés d'aller travailler à Bienne que lui et ses cadres faisaient autant de kilomètres pour se rendre au centre de Zurich (mais à partir de leurs villas en zone résidentielle, ce qui, pour rester dans l'horlogerie, est une autre pendule de pendulaire). Il voulait, disait-il aussi, dynamiser Saint-Imier en y favorisant le tourisme de ski de fond!

Dès lors, la légitime intervention syndicale a vite été ressentie comme un manque de reconnaissance à l'égard d'un homme tel que lui qui aurait pu faire fructifier ses capitaux, autrement et ailleurs.

Pour les syndicats, il y a, d'abord, un enjeu de portée générale. Les demandes et l'octroi de permis concernant la durée du travail, dérogeant aux normes de la loi sur le travail, sont désormais publiées par la Feuille fédérale. La justification donnée par l'OFIAMT est sim-

## Le temps des travailleurs chez BMW

(cfr) Les mots «flexibilité du travail» semblent exercer un effet magique sur les dirigeants d'entreprises alors que souvent les travailleurs et leurs représentants en dénoncent les effets néfastes sur la qualité de la vie de ceux qui doivent s'y soumettre. Cela n'empêche pas que des nouveaux modèles sont constamment expérimentés et méritent un examen sérieux.

Le périodique allemand *Wirtschafts Kurier* (octobre 88) a présenté l'expérience de l'usine bavaroise de BMW à Regensburg.

Le principe: pour économiser des investissements, il faut utiliser plus intensivement les moyens de production, donc augmenter la durée du travail, soit en faisant fonctionner l'usine pendant la nuit, soit en recommençant à produire le samedi.

La solution: la durée hebdomadaire du travail est réduite de 37,5 à 36 heures, réparties sur quatre jours (journée de neuf heures), les ouvriers doivent travailler deux samedis sur trois, mais, en revanche, ils disposent tous les trois mois d'un congé de cinq jours (du vendredi au mardi); 800 travailleurs sont embauchés, ce qui fait passer les effec-

tifs de l'usine à plus de 3000 personnes.

Les raisons données de la renonciation au travail de nuit sont intéressantes. Le directeur interrogé répond qu'une étude a eu lieu à la demande de médecins du travail, de spécialistes en organisation du travail et du Conseil d'entreprise. La conclusion est que le travail de nuit est si difficile à supporter qu'il doit être considéré comme une atteinte à la santé.

Le même directeur ajoute que les investissements qui auraient été nécessaires pour effectuer la production réalisée grâce au nouvel horaire auraient été d'environ cent millions de marks. Ils se refuse à voir dans le modèle présenté une solution exportable, mais il estime qu'en l'an 2000 ce modèle, et d'autres, seront devenus normaux. C'est une nécessité depuis que la durée hebdomadaire du travail est inférieure à 40 heures. C'est à cette remarque qu'il devient clair que nous nous trouvons en Europe et pas en Suisse.

Rêvons: et si ces problèmes étaient résolus dans le cadre d'une vraie participation?

plement le caractère indispensable — l'indispensabilité — du nouvel horaire. Comment se définit l'«indispensabilité», selon quels critères et après quel contrôle? L'intervention syndicale est un souci de clarté. Selon la jurisprudence du Tribunal fédéral ils ont qualité pour recourir; ils exerceront donc ce droit pleinement.

Mais plus particulièrement à Marin, ils entendent faire prévaloir les solutions négociées. Le premier projet, novateur, qui prévoyait qu'une équipe travaillerait tous les week-ends, l'année durant, avait été, devant les résistances rencontrées, remis sur le métier. Avec l'introduction d'une équipe supplémentaire, il aurait été possible d'accorder un congé chaque deuxième dimanche.

M. Hayek n'a pas ratifié une telle variante et la convention n'a donc pas été renégociée. Pour forcer le redémarrage des discussions, la FTMH a envisagé un temps d'user, conformément aux dispositions de la convention collective, des voies d'arbitrage. Mais la demande, concernant le travail de nuit des femmes, l'a obligée à choisir, plus oppositif, le recours administratif et juridique.

### **L'indispensable participation**

Si partisan du libéralisme économique qu'il soit, M. Hayek ne néglige pas l'appui de l'Etat. L'investissement prévu pour l'usine de Marin est de 105 millions. La SMH demande que la moitié bénéficie de l'arrêté Bonny, aide aux régions dont l'économie est menacée. Probablement, l'aide sera accordée pour le tiers. Les intérêts à payer sur 35 millions seront donc pris en charge pendant six ans et pour les trois quarts par la Confédération, le canton de Neuchâtel et les banques. D'où une réduction de la charge financière de la SMH de 10 millions (source: J.-P. Ghelfi, *La Lutte syndicale*, 12 octobre 1988).

Mais sans attendre que l'investissement soit définitivement décidé, les demandes de dérogation ont été introduites, valables pour l'usine actuelle.

Les pouvoirs publics sont dès lors en situation, puisque sollicités, de renvoyer les partenaires à la table de discussion. Investissements oui, souplesse oui. Mais dans la négociation et non par le chantage patronal à l'emploi. ■

## **L'avenir des immigrés**

(cfp) Des étrangers sont venus en Suisse il y a déjà des années. Leurs enfants sont nés ici ou y sont venus très jeunes. Ils ont suivi la filière scolaire. Que deviennent-ils? Sont-ils condamnés à rester en marge? Pourront-ils devenir Suisses? Sont-ils destinés à rester des étrangers sans droit de participation? La question préoccupe certains milieux. Au début de ce mois, le service pour la coordination des problèmes concernant les étrangers de la ville de Zurich a consacré une journée à la recherche des problèmes à résoudre. Trois surtout semblent avoir cristallisé l'intérêt des participants représentant plusieurs nationalités et ont été relatés dans la presse locale: le droit de vote, sur le plan communal en premier lieu, la naturalisation et la double citoyenneté.

### **L'effet intégrateur des syndicats**

Mais vaut-il la peine de devenir Suisse? Cette question fait l'objet d'un colloque qui aura lieu du 23 au 25 novembre sous les auspices de l'Institut d'ethnologie et du Centre de recherches ethnologiques

de Neuchâtel. Il y a bien entendu les esprits critiques qui mettent en évidence par exemple le fait que le conseiller national zurichois Andreas Herczog, réfugié de 1956 alors qu'il était très jeune, est un représentant de l'extrême-gauche. Mais alors, pourquoi ne pas citer le cas d'Agostino Tarabusi, le nouveau président de la FTMH. Son père, socialiste italien, s'est établi à Schaffhouse. Sa mère était Alsacienne, donc Française. Agostino a été à l'école dans cette ville alémanique alors dominée par le maire Walther Bringolf. Ses camarades de classe l'ont parfois traité de «Tschingg» (on disait «magute» en Suisse romande). Ouvrier de fabrique, il a milité dans les jeunesse socialistes. Il a aussi été candidat à des fonctions politiques avant d'opter pour les responsabilités syndicales. Et grâce à ses diverses origines, il maîtrise nos trois principales langues nationales, avec une dominante pour l'allemand qui a été la langue de sa formation scolaire.

Ceux qui se penchent sur le problème de la deuxième génération devraient examiner le rôle intégrateur du mouvement syndical pour les immigrants. ■

### **INITIATIVE VILLE - CAMPAGNE**

## **Des principes déjà appliqués au Liechtenstein**

(jd) Les adversaires de l'initiative Ville-Campagne font donner l'artillerie lourde. Réserver la propriété foncière à ceux qui en ont besoin pour se loger ou pour produire aboutirait à une étatisation du sol. Un argument-choc quand on sait que les Suisses sont d'autant plus attachés à la propriété privée que, dans leur grande majorité, ils ne sont pas propriétaires.

Le *Tages Anzeiger* (14 novembre 1988) a fort opportunément rappelé la situation qui prévaut dans la principauté du Liechtenstein. Si les transactions immobilières sont libres entre les membres d'une même famille, elles

sont soumises à autorisation dans les autres cas. L'acquéreur doit faire valoir un usage personnel et résider depuis dix ans au moins dans la Principauté. Si le terrain dépasse une certaine surface dans la zone à bâtir, l'acquéreur se voit contraint de construire un certain nombre de logements qu'il doit mettre en vente si les personnes intéressées en manifestent le désir. Et l'autorisation de construire n'est accordée que si les logements sont offerts à des conditions financières raisonnables.

Et personne n'a eu l'idée de comparer le Liechtenstein à l'Albanie.

# Anniversaires

1989: nous fêtons non seulement le deux-centième anniversaire de la Révolution française, mais aussi le tricentenaire de ce qu'on appelle «la glorieuse rentrée des Vaudois», épopée du retour des Vaudois du Piémont (*Valdesi* — disciples de *Valdo*, mais non *Vodesi* — Vaudois du Pays de Vaud), exilés à Genève par la politique de Louis XIV (lequel était maître de *Pinerolo-Pignerol* et des vallées avoisinantes) — du retour, donc, des Vaudois dans leurs chères vallées (Torre Pellice, etc), sous la conduite du colonel-pasteur-écrivain Henri Arnaud...

J'ai sous les yeux la réédition de son livre, paru tout d'abord en 1710, chez Albert Meynier, *Editore in Torino: Histoire de la glorieuse rentrée des Vaudois dans leurs valees* (sic), avec un avant-propos de Georges Tourn, pasteur et historien. Et une dédicace d'Arnaud:

*A Sa Majesté très haute, et très puissante Princesse ANNE, Reine de la Grande-Bretagne, de France, d'Ecosse, et d'Irlande: protectrice de la Foi.*

*Reine de... France:* voilà qui n'a pas dû faire plaisir au camarade Louis, Quatorzième du nom, Fils aîné de l'Eglise, Majesté très chrétienne et Roi de France par la grâce de Dieu! Il avait alors septante-deux ans!

A propos de Réforme...

J'en viens à me dire qu'on a été bien dur et bien injuste envers la pauvre Madame Paschoud!

Je lis en effet ces quelques thèses: que tout d'abord, il convient d'incendier les synagogues et les écoles des Juifs; deuxièmement, détruire leurs maisons, car ils y réinstalleraient des écoles; troisièmement, confisquer leurs livres de prières et de catéchisme; quatrième-

ment, interdire sous peine de mort aux rabbins d'enseigner; cinquièmement, leur interdire de déambuler sur les voies publiques («...das Geleit und Strasse ganz und gar Aufhebe...»); sixièmement, leur prendre leur argent liquide et leurs bijoux; septièmement, les faire travailler «à la sueur de leurs nez»; ceux qui sont jeunes et forts — de leur mettre à la main des bûches et des pioches... Etc.

Or il ne s'agit pas ici d'un texte nazi, encore moins «révisionniste»; l'auteur n'en est pas Rosenberg, ni Hitler, ni Faurisson — mais bien Lüther...!

Le diable — dont les capacités professionnelles ne sont plus à démontrer — a fait en sorte que c'est lui (à côté de Calvin) qui fait figure de réformateur numéro 1. Et non pas Mélanchton, ou le vaillant Zwingli, ou Théodore de Bèze, ou l'admirable Castellion (*Traité de la Tolérance*). Lui, Martin Luther, qui a par ailleurs écrit des horreurs sans nom sur les paysans qui s'étaient révoltés parce qu'ils étaient accablés de misère. ■

## CHRONIQUE CHINOISE

# Travail et égalité

Je lis dans le *China Daily* ces deux constatations qui n'ont rien d'anodin, surtout si l'on s'interroge sur le lien qui peut les unir: d'une part, en Chine, un nombre croissant de femmes quittent leur emploi; d'autre part, l'idée que l'on se fait généralement du travail féminin est en train de changer. Cause à effet? Où est la cause, où est l'effet?

Après la Libération de 1949, l'Etat chinois a encouragé les femmes à travailler comme les hommes, pour achever l'égalité entre les sexes et favoriser l'émancipation féminine. On sait aujourd'hui qu'en Occident «la libération de la femme par le travail salarié est une hypothèse difficilement soutenable (...). Si Marx et Engels ont admirablement décortiqué l'économie capitaliste de leur temps, ils se sont bien trompés en pensant que la femme se libérerait en devenant une productrice, que l'"usine-entreprise" la "hisserait" au niveau de l'homme»\*.

En plus du phénomène connu de la double journée — la femme qui travaille

doit également s'occuper du ménage — le journaliste relève que les entreprises (d'Etat) croulent sous les «emplois superflus» et font de moins en moins bon accueil aux femmes, dont elles soulignent le moindre rendement et l'absentéisme. L'Etat devrait donc cesser d'encourager les femmes à travailler; mais celles qui choisissent de retourner à la maison devraient recevoir un salaire et ne pas être coupées de tout contact social. Celles qui choisiraient de continuer à travailler devraient être protégées légalement et économiquement. L'Etat pourrait fixer la proportion d'emplois féminins obligatoires dans chaque entreprise et pénaliser celles qui ne respecteraient pas ce quota. De plus, flexibilité, horaire variable et temps partiel sont à l'ordre du jour: à Shanghai, un sondage indique que 45% des femmes interrogées acceptent l'idée d'une activité saisonnière et d'un horaire variable.

Tout cela, on en conviendra, a un petit air de déjà vu! D'autre part, quel modèle proposer à la Chinoise nouvelle

«femme au foyer»? Une réponse s'esquisse peut-être derrière la réforme du logement que mène actuellement l'Etat et sur laquelle je reviendrai.

Une anecdote, pour finir. Au restaurant, j'attire l'attention de mon voisin chinois sur ces grandes tablées uniquement constituées d'hommes, que nous avons vues constamment pendant notre voyage et qui nous encadrent à nouveau ce soir. Je le fais beaucoup rire quand je suggère qu'il pourrait s'agir de repas d'entreprise. Mais non, ce sont des amis qui se retrouvent. Mais alors, pourquoi n'y a-t-il aucune femme? Etonnement et léger embarras: ici, au restaurant, on boit et on fume, alors... Et alors quoi? Mais les femmes chinoises ne fument pas, m'assène mon interlocuteur, ébahi de mon ignorance. Je ne saurai jamais si cette abstinence résulte d'un choix ou d'une contrainte. Et je sens que j'aurais mauvaise grâce à faire remarquer à mon voisin que son épouse, à notre table, fume et boit bel et bien... Ô Chine des contradictions!

Catherine Dubuis

\* Claire Masnata-Rubattel, *De Peur que femme oublie*, L'Aire, 1987, pp 280-81.

# La méthode et la vertu

Je partage l'essentiel des préoccupations du Parti écologiste suisse et de Laurent Rebeaud (DP 827) sur la construction européenne. Pourtant, tout en m'interdisant de chercher à échapper au destin «de minoritaire(s) souffrant de l'être», j'éprouve comme un malaise à la lecture de leurs analyses:

● Dans une Europe qu'on dit vieillie, sans ressort, le projet européen en cours interroge, bouscule et stimule, bien au-delà des sphères économiques. Pas très éloignée d'un passé de haine et de dictatures (Franco, Salazar, les colonels grecs), l'Europe occidentale inscrit une nouvelle page dynamique de son histoire. Elle offre à sa jeunesse un projet de société mobilisant, ambitieux, avec de profondes dimensions culturelles et sociologiques, qu'il est réducteur de limiter à sa dominante économique ou à ses dangers pour l'environnement.

● Le débat sur la nature de la CE, ses institutions, ne fait que commencer, l'Acte instituant le Marché unique ne tranche pas. Les contours de l'espace social, culturel, militaire ou diplomatique européen restent à définir. Vous voulez une Europe différente; sans blague! Mais personne ne sait ce qu'elle sera dans plus de trois ou quatre ans; elle se construit tous les jours sans nous. Avec qui suggérez-vous cette «autre Europe»? Malgré ses professions de foi, l'AELE va se défaire au rythme des adhésions à la CE de certains de ses

membres (Norvège, Autriche). L'Europe de l'Est est comme aimantée par la CE et les Soviétiques évoquent déjà un marché ouvert de Lisbonne à Vladivostok. Vertiges, certes, mais qui expriment bien une dynamique extraordinaire. Avec retard (souffrance de minoritaires?) mais avec force, les syndicats et les mouvements associatifs nationaux se constituent en lobbies européens. Et c'est ce moment de tourbillon confus, mais créatif, que vous choisissez pour proclamer, vertueux et figés: «Non, merci, c'est technocratique et polluant, nous, on fait "ailleurs" et "autrement".» Ce «non, mais» devrait se transformer en «oui, mais» et «l'autrement» doit s'élaborer avec les projets, les institutions à construire et les peuples de la CE (élargie bien sûr), de façon critique et dynamique.

● Votre position contribue à fermer le débat — à peine ouvert — en politique suisse. Comme vous le signalez, à part les «minoritaires souffrants» (pauvres Romands, socialistes... et Dieu sait qui encore?), les milieux politiques et le Vorort, pour des motifs variés, sont très réservés ou alors jouent «l'Europafähigkeit», de façon économique et très sélective, comme le soulignait justement Beat Kappeler (DP 922). Quelles forces reste-t-il en Suisse pour nourrir un débat ouvert à tous les aspects du projet européen? En additionnant les réserves des différents partis et groupes économiques, dont vous rejoignez le peloton, on étouffe la discussion face à un défi historique.

● Vous ironisez sur l'«euphorie». Cela me dérange beaucoup moins que les longues périodes d'«europessimisme». Et surtout, je crains davantage «l'helvetico-blues», lorsque la Suisse, dans dix-quinze ans, ressemblera à s'y méprendre à Monaco (ou au Liechtenstein, version plus rurale, «bien de chez nous»): un îlot européen de firmes boîtes-aux-lettres de tertiaire, parc-refuge pour finances et retraites dorées, reconstruit et préservé par la communauté des nations. Ecologiquement pur, financièrement trouble, socialement aseptisé et culturellement désert. Quel projet envivant!

Mario Carera

(pi) Même les milieux patronaux ont peine à croire à leurs arguments lorsqu'ils s'opposent à l'inscription de la semaine de 40 heures dans la Constitution. On sait en effet que notre industrie d'exportation n'aura pas à souffrir d'une réduction de la durée du travail, puisque la majeure partie de ce secteur connaît déjà la semaine de 5 fois 8 heures. Quant aux branches dans lesquelles les temps de travail est très élevés, jusqu'à 53 heures dans le tourisme et les transports routiers privés, il n'est pas admissible qu'elles continuent de faire payer aux travailleurs leur refus de s'adapter, leur obstination à ne pas rationaliser leurs entreprises. C'est leur attractivité sur le marché de l'emploi qui est en jeu et si elles ne veulent pas être confrontées à des problèmes de recrutement encore plus aigus que maintenant, elles ont tout intérêt à s'aligner.

## Les 40 heures en souplesse

L'opposition patronale est d'autant plus déplacée que les délais pour s'adapter sont particulièrement généreux. Les initiants ont justement voulu déposer un texte qui soit acceptable et qui ne puisse être refusé sous prétexte que son application exigerait des changements trop brutaux. Ainsi l'administration fédérale, les PTT, les CFF et les transports publics concessionnés auront jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1990 pour passer de 42 à 40 heures. Les entreprises industrielles, grands magasins, banques, etc qui travaillent de 41 à 43 heures auront jusqu'en 1992; les arts et métiers, la construction, le commerce de détail, etc qui connaissent des horaires de 43 à 47 heures disposeront d'un délai au 1<sup>er</sup> janvier 1994. Quant aux plus désavantagés des salariés, qui travaillent de 44 à 53 heures par semaine, ils devront attendre 1999, c'est à dire dix ans, pour voir leur horaire aligné sur la nouvelle disposition. C'est dire si le changement se fera en douceur. Prôner le non dans ces conditions revient à mener une guerre de principe anachronique.

## DP Domaine Public

### Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb), François Brutsch (fb)

Jean-Daniel Delley (jd), André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg), Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp), Luc Thévenoz (lt)

Points de vue: Jean-Louis Cornuz, Catherine Dubuis

Abonnement: 65 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Tél: 021 22 69 10 CCP: 10-15527-9

Téléfax: 021 22 80 40

Composition et maquette:

Liliane Berthoud, Françoise Gavillet, Pierre Imhof

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

# Un nouveau serpent de mer

(jpb/lt) Depuis une année, le microcosme genevois s'est doté d'un nouveau serpent de mer: les rapports entre l'Exécutif et le pouvoir judiciaire. Déclencheur: les démarches du juge d'instruction Jean-Pierre Trembley qui ont précédé, en 1987, la reddition de Licio Gelli, l'ex-Grand Maître de la loge P2 évadé de Champ-Dollon en 1983. Le Conseil d'Etat, estimant que le juge avait outrepassé ses fonctions, en saisit le Conseil supérieur de la magistrature. Porté sur la place publique tant par le Gouvernement que par les avocats de Gelli, le débat s'est bien vite déplacé des fautes alléguées du juge Trembley vers les grands principes de la séparation des pouvoirs, le monde judiciaire faisant corps et le Grand Conseil nommant une commission d'enquête. De même que les juges au Tribunal sont élus par l'Assemblée fédérale en respec-

tant une certaine proportionnalité entre les partis, ils sont, dans les cantons, le plus souvent désignés par le peuple ou le Grand Conseil et, de ce fait, l'enjeu de rapports partisans. Une problématique qui n'existe pas en France, par exemple, où la magistrature relève d'une carrière professionnelle fondée sur un concours d'entrée mais soumise, en partie, à l'autorité hiérarchique du ministère de la justice.

A Genève, la désignation d'un juge fait généralement l'objet d'une élection tacite devant le Grand Conseil. Les mouvements dans la magistrature sont préparés par une commission judiciaire interpartis où se règlent de manière feutrée les conflits possibles (obtenir la démission d'un tel, décourager telle candidature et au besoin en susciter une autre). La proportionnelle des partis (souvent artificielle lorsque le candidat prend sa carte au moment de sa désignation) se double d'une autre contrainte: le respect d'un cursus traditionnel qui voit presque toujours le candidat juge faire ses armes à l'accusation comme substitut du procureur général, puis exercer le rôle de juge d'instruction, avant d'accéder à la fonction de juge et de terminer sa carrière à la Cour de justice (Tribunal cantonal). Un cursus qui fait bon marché des goûts et aptitudes réelles des intéressés, même si ceux-ci sont en mesure de l'enrayer, une fois dans la place, en refusant de «monter».

Dans son fonctionnement, le pouvoir judiciaire genevois souffre d'une mauvaise image de marque qui, à son tour, rejaillit sur la qualité du recrutement. Car si les juges sont très conscients de leur appartenance à un pouvoir consacré par la Constitution, l'institution judiciaire est moins pressée de se reconnaître comme service public dont la collectivité attend des prestations, les meilleures possibles, notamment en termes de rapidité. Cela implique des objectifs et des priorités qu'il n'appartient guère au Département de justice et police — qui assure l'intendance — de fixer et que l'absence de responsabilité directoriale du Palais de justice empêche d'établir:

chacun travaille pour lui-même et n'a de comptes à rendre à personne. Qu'un juge accumule des retards importants dans ses jugements, seule une instance à caractère éthique et disciplinaire, le Conseil supérieur de la magistrature, dont la composition est essentiellement protocolaire, peut intervenir.

Osons un parallèle, certes bien imparfait mais suggestif, avec l'Université: au pouvoir professoral reconnu par la liberté académique correspond une structure administrative forte et une véritable gestion associant toutes les composantes de l'institution, dont l'autonomie va de pair avec la responsabilité. Pour la justice, cela impliquerait l'émergence d'une colonne vertébrale administrative et une reconnaissance des usagers, qui sont non seulement des avocats mais aussi les justiciables.

Il serait regrettable que la vindicte dont le Conseil d'Etat poursuit le juge Trembley et la tarte à la crème de la séparation des pouvoirs en viennent à occulter, dans les prochaines années, la réalité des questions qui se posent pour le service public de la justice et les moyens de l'améliorer. ■

## Réformes

Les propositions ne manquent pas pour donner un nouveau souffle à la justice. D'une section spécialisée dans les affaires financières au ministère public (dirigée par un procureur général adjoint) à l'instruction, sur le modèle bâlois, et à un tribunal du commerce, certaines d'entre elles tournent autour de l'adaptation du monde judiciaire à l'évolution rapide du monde économique; d'autres relèvent simplement du dépoussiérage des techniques de gestion.

Pour que de telles réformes, nécessaires, ne paraissent pas imposées de l'extérieur au Palais de justice, on peut se demander si l'urgence n'est pas dans la mise en place d'une autonomie de gestion financière et du personnel analogue à celle d'une entreprise de droit public, qui conduirait l'institution judiciaire à présenter son propre budget devant le Grand Conseil.

## ECHO S DES MEDIAS

Nous vous avons déjà parlé de *La Salamandre*, ce mensuel naturaliste entièrement fabriqué en publication assistée par ordinateur par Julien Perrot, âgé de 14 ans. Afin de s'adapter au plurilinguisme de la Suisse, le rédacteur-homme-à-tout-faire a décidé de sortir une édition allemande de son journal, grâce à l'appui d'un copain bilingue, Patrick Røttger. *Der Salamander* paraîtra avec un léger retard sur l'édition française, traduction oblige. L'abonnement coûte 25 francs.

La Salamandre, le Bruant, 1170 Aubonne.

Une nouvelle radio locale zurichoise émettra pendant une semaine à partir d'un tram. *Radio Zürichberg* aura même des émissions dans d'autres langues que l'allemand: anglais, français, italien, romanche, espagnol, arabe.